

**FORUM:** ONU Femmes

**QUESTION :** Promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles

**SOUMIS PAR :** Ghana

L 'Assemblée Générale,

*Constatant* avec préoccupation une inégalité des sexes depuis plusieurs années,

*Notant* que lors de l'Organisation des Nations unies pour les femmes s'est donnée pour première mission d'assurer l'existence de cette égalité lors de l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 à Paris, en France,

*Reconnaissant* qu'au cours de ces dernières années avec la covid-19, si dans les pays les moins avancés les retombées socio-économiques ont été terribles pour les populations, ce sont surtout les femmes qui ont le plus souffert de la crise. Leurs emplois dépendant principalement des secteurs les plus touchés (comme le tourisme, l'horticulture ou le textile),

*Déplorant* une inégalité en matière de moyen pour promouvoir l'égalité juridique des sexes particulièrement dans certains pays du Sud,

*Gardant* à l'esprit qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la pleine égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes, ONU-Femmes estime l'importance de l'entité des Nations Unies qui consacre à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes,

*Affirmant* que selon l'UNFPA, le Fonds des Nations unies pour la population à chaque année, dans le monde, plus de quatre millions de filles qui sont exposées au risque de subir des mutilations génitales féminines,

*Déplorant* le manque d'actions concrètes visant à la protection des femmes dans le cadre du travail informel dans les mines artisanales et qui représente une source importante de revenus pour les femmes dans les PMA, notamment en Afrique,

*Ayant* pris connaissance avec satisfaction de la place accordée à l'égalité des sexes d'Afrique subsaharienne ayant mis en place des progrès visant à mettre en place un partenariat avec le gouvernement, le Centre d'aide Orange et l'application mobile Boame, destinés à faciliter le signalement des violences liées au genre,

*Affirmant* qu'une amélioration de la situation ne sera possible qu'au terme d'un long travail de collaboration entre les États et leurs populations sous l'égide de l'ONU,

*Concluant* qu'il est donc primordial de trouver des solutions avec la coalition de tous les pays pour pouvoir lutter contre les inégalités à l'égard des femmes et des filles,

1. *Souligne* que les États développés doivent accélérer une protection juridictionnelle des droits des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes;
2. *Informe* que les mutilations sexuelles féminines sont encore trop présentes, il faut encourager ainsi les pays concernés à mettre en place des sanctions contre cette violation des droits des jeunes filles et des femmes. Pour appuyer la résolution prise par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012, qui consiste en l'interdiction de la pratique des mutilations génitales féminines;
3. *Soutien* des États développés à la création d'une alliance avec les États en voie de développement pour la création d'un programme spécifique au sein de l'Onu-Femmes afin d'accélérer la lutte contre l'égalité des sexes en apportant une aide financière pour l'éducation des filles;
4. *Conseille* aux États développés de fournir des services de santé et de sécurité aux femmes et aux filles victimes de violences basées sur le genre;
5. *Insiste* sur la création, par le Programme des Nations Unies pour ONU femmes, des cours dans les pays en voie de développement pour améliorer les compétences en leadership des adolescentes et des jeunes femmes;
6. *Demande* une reprise économique plus inclusive et de meilleure qualité afin que les politiques soient attentives à la dimension de genre;
7. *Executer* l'abolition de toutes les dispositions pénales qui constituent une discrimination à l'égard des femmes;